

# JEUNES CONDUCTEURS

Chez les jeunes conducteurs (16 à 24 ans), les causes principales d'accident sont multiples et s'expliquent souvent par l'inexpérience et la témérité.

## FAITS

### QUI?

- › Les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans représentent 8 % des détenteurs de permis de conduire.
- › Chaque année, en moyenne, de 2016 à 2020 :
  - **82** jeunes conducteurs ont été impliqués dans un accident mortel (15 %);
  - **314** ont été impliqués dans un accident avec personnes blessées gravement (19 %);
  - **7 632** ont été impliqués dans un accident avec personnes blessées légèrement (19 %).
- › De 2015 à 2019, ils ont commis 14 % des infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude.
- › **Le bilan des conducteurs de 16 à 24 ans s'améliore par rapport aux années passées. Toutefois, cette clientèle demeure surreprésentée, tant dans les accidents que dans les infractions avec inscription de points d'inaptitude.**
- › Plus les jeunes conducteurs vieillissent, moins ils sont impliqués dans des accidents avec dommages corporels. En moyenne, de 2016 à 2020, pour 1 000 titulaires de permis de conduire :
  - 25 conducteurs de 16 à 19 ans ont été impliqués dans un accident avec dommages corporels;
  - 15 conducteurs l'ont été chez les 20 à 24 ans;
  - 10 conducteurs l'ont été chez les 25 à 34 ans.

### QUOI?

Les causes d'accidents chez les jeunes conducteurs sont multiples. Cette clientèle est notamment plus à risque d'être impliquée dans un accident en raison des causes suivantes :

- › **Alcool**
  - De 2015 à 2019, chez les conducteurs de 16 à 24 ans décédés et ayant subi un test d'alcoolémie, 30 % avaient de l'alcool dans le sang (38 % chez les 20 à 24 ans).
  - Avec une alcoolémie similaire, les jeunes conducteurs présentent un risque relatif d'accident mortel beaucoup plus élevé que les conducteurs plus âgés, entre autres parce qu'ils ont moins l'habitude de consommer de l'alcool et qu'ils sont moins expérimentés et plus téméraires.
- › **Drogue**
  - De 2015 à 2019, chez les conducteurs de 16 à 24 ans décédés et ayant subi un test de dépistage de drogues ou de médicaments, 36 % avaient consommé du cannabis (50 % chez les 16 à 19 ans).

# FAITS

## > **Distraction**

- De 2016 à 2020, la distraction est présente dans 34 % des accidents corporels chez les conducteurs de 16 à 24 ans.
- Parmi toutes les sources de distraction, l'utilisation du cellulaire au volant est particulièrement répandue chez les conducteurs de 18 à 24 ans.

## > **Fatigue**

- De 2016 à 2020, la fatigue était l'une des causes de 10 % des accidents corporels chez les conducteurs de 16 à 24 ans.
- Les adolescents et les jeunes adultes ont tendance à accumuler une dette de sommeil et à surestimer leurs capacités, ce qui les rend plus à risque d'être impliqués dans un accident lié à la fatigue.

## > **Vitesse**

- De 2016 à 2020, la vitesse était en cause dans 56 % des accidents mortels et dans 34 % des accidents avec dommages corporels chez les 16 à 24 ans.

## **QUAND?**

- > Les accidents corporels dans lesquels sont impliqués les jeunes conducteurs surviennent davantage :
  - le jeudi et le vendredi (32 %);
  - le soir, de 18h à minuit (25%).

## **OÙ?**

- > Les accidents corporels impliquant des jeunes conducteurs ont lieu notamment :
  - en milieu rural (35 %);
  - dans une courbe (16 %).



## ➤ Quelques informations supplémentaires

### ACCÈS GRADUEL À LA CONDUITE

- **Cours de conduite obligatoires**
- **Période d'apprentissage de 12 mois**
  - Conduite accompagnée
  - Interdiction de conduire entre minuit et 5 h du matin
- **Période probatoire de 24 mois**
  - Pour les 19 ans ou moins, de minuit à 5 h du matin, limite d'un passager de 19 ans ou moins pendant les 6 premiers mois de la période probatoire et de 3 passagers de 19 ans ou moins pendant les 6 mois suivants.
- **Durant ces périodes :**
  - Zéro alcool
  - Régime de 4 points d'inaptitude
- **Zéro alcool pour les moins de 22 ans, peu importe le type de permis**
- **Régime de points d'inaptitude en fonction de l'âge (permis régulier)**
  - Moins de 23 ans : 8 points d'inaptitude
  - 23 et 24 ans : 12 points d'inaptitude
  - 25 ans ou plus : 15 points d'inaptitude

### L'INFLUENCE DES AUTRES CONDUCTEURS

- Les jeunes développent des aptitudes en lien avec la sécurité routière bien avant l'âge d'obtenir un permis de conduire et celles-ci sont difficiles à modifier par la suite. Il est reconnu que les conducteurs tels que les parents ou les pairs ont une influence sur le comportement éventuel des jeunes derrière le volant.
- Le jeune conducteur désigné a également une influence importante sur les autres jeunes conducteurs qui sont passagers dans son véhicule. En plus de permettre un retour en toute sécurité, il peut également faire les rappels d'usage concernant le port de la ceinture de sécurité aux passagers arrière. Un sondage SOM présenté à la Société en 2019 a révélé que les passagers arrière portent moins la ceinture de sécurité que les passagers avant.

## ➤ Solutions/actions à privilégier

### LÉGISLATION ET POLITIQUES

- Le système d'accès graduel à la conduite est un exemple d'action entreprise par la Société pour limiter l'exposition des jeunes conducteurs à des situations dangereuses et leur permettre de gagner de l'expérience de conduite graduellement.

### SENSIBILISATION

- La sensibilisation encourage les jeunes conducteurs à adopter des comportements prudents sur la route et à éviter les comportements associés à une conduite à risque en les informant des avantages et des conséquences d'adopter de tels comportements.

### MISER SUR L'INFLUENCE DES PARENTS

- Les parents sont le premier modèle de sécurité routière de leurs enfants. Un adulte qui prend au sérieux son rôle de modèle sur la route amène son enfant à développer des attitudes plus positives en matière de sécurité routière. De plus, lorsque les parents s'impliquent davantage dans l'éducation à la conduite de leurs enfants (accompagnement, rétroactions, limites), même après l'obtention du permis, ces derniers ont tendance à adopter des comportements plus sécuritaires à long terme.



## ► Stratégie de prévention en sécurité routière

La clientèle des jeunes conducteurs est ciblée par l'ensemble des plans d'action de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2023 : comportements imprudents/inadéquats, distraction, facultés affaiblies, fatigue, partage de la route, vitesse. Que ce soit par des campagnes de sensibilisation, par la promotion des outils éducatifs créés par la Société ou par la bonification du Programme d'éducation à la sécurité routière (PESR), la clientèle des jeunes conducteurs est prise en considération.

**Société de l'assurance  
automobile**

**Québec** 

Avec vous,  
au cœur de votre sécurité